

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 18h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 24 juin 2021 et affichée le 24 juin 2021

De 18h à 18h40

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Hélène BAIETTI, M. Emmanuel CARERI, M. Damien DAL MAGRO, Mme Amina DELEPORTE, M. Pierre GUYON, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Ghislaine MELON, M. Bernard PREVOT Mme Antonia RIZZA, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, Mme Christine THILL, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Colette NEGRI à M. Daniel MALNORY,
Mme Jocelyne RATEL à Mme Hélène BAIETTI

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Mme Mireille DARTHOIS
M. Jean VIGNOLI

A partir du 18h40

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Hélène BAIETTI, M. Emmanuel CARERI, M. Damien DAL MAGRO, Mme Amina DELEPORTE, M. Pierre GUYON, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Ghislaine MELON, M. Bernard PREVOT Mme Antonia RIZZA, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, Mme Christine THILL, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Colette NEGRI à M. Daniel MALNORY,
Mme Jocelyne RATEL à Mme Hélène BAIETTI

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

M. Jean VIGNOLI

Secrétaire de Séance : M. Damien DAL MAGRO

Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR :

- Transformation de la SEML « Euro Moselle Développement » en SPL
- Tirage au sort du jury criminel pour l'année 2022
- Réaménagement d'un entrepôt logistique de la société AGCO SAS : avis du conseil municipal
- Admission en non-valeur et reprise de provision
- Attribution de subventions aux associations
- Adhésion au groupement de commande pour la maintenance et l'entretien des ascenseurs et des élévateurs
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir
- Divers

Les élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

2021-43 TRANSFORMATION DE LA SEML « EUROMOSELLE DEVELOPPEMENT » EN SPL

Vu le projet des statuts modifiés de la société « Euro Moselle Développement » en SPL approuvé par l'assemblée générale des actionnaires de la société EMD par résolution en date du 9 juin 2021,

Vu les compétences de la commune en matière d'aménagement et de développement économique,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants,

Vu les dispositions de l'article 1042-II du Code général des impôts,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal

- D'approuver la prise de participation de la Commune de ENNERY au capital de la Société « EURO MOSELLE DEVELOPPEMENT » (EMD) sous condition de son évolution statutaire sous le statut de la Société Publique Locale ;
- D'approuver l'acquisition de 195 actions de la Société EMD à la Communauté de Communes Rives de Moselle, cédante, au prix de de 4,63 euros l'action soit un montant total de neuf cent deux euros et quatre-vingt-cinq centimes (902,85 €) avec effet à la date du Conseil d'administration de la Société constatant son évolution statutaire en SPL.

Tous les frais résultants du transfert d'actions seront à la charge de la Commune cessionnaire. A ce titre, il est expressément fait référence au visa de l'article 1042-II du Code général des impôts aux termes duquel une cession d'actions entre collectivités ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor, sous réserve que la décision de l'assemblée délibérante compétente pour décider de l'opération fasse référence à la disposition législative en cause et soit annexée à l'acte

- D'inscrire la dépense de 902,85 € au budget principal 2021,
- D'approuver le projet de modification statutaire portant sur le capital de la Société pour porter le capital à 365 876 euros à intervenir dans le cadre d'une procédure d'augmentation de capital par incorporation de réserves par élévation de la valeur nominale d'un euro à deux euros et d'habiliter son représentant à l'Assemblée générale de la Société à approuver cette modification du capital ;
- De désigner le représentant de la Commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités minoritaires visée à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de l'autoriser à accepter toutes fonctions en lien avec ce mandat et, plus particulièrement, les fonctions d'administrateur qui pourraient lui être attribuées ;
- De désigner le représentant de la Commune et son suppléant au sein des Assemblées générales des actionnaires de la SPL EMD,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les propositions de Madame le Maire ci-dessus
- désigne Ghislaine Melon, Maire, représentante de la Commune d'Ennery, au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités minoritaires,

- désigne Ghislaine Melon, Maire, représentante de la Commune au sein des Assemblées générales des actionnaires de la SPL EMD, et Denis Koulmann, Premier Adjoint au Maire, son suppléant en cas d'empêchement ;
- donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour exécuter cette délibération et, notamment, la notifier à la CCRM et à la Société EMD
- dit que la présente délibération retire et remplace la délibération n°2021-23, en date du 15 mars 2021.

2021-44 TIRAGE AU SORT DU JURY CRIMINEL POUR L'ANNEE 2022

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2022, il doit être tiré au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms égal au triple de celui fixé par arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans en 2022, en application de l'article 261 du code de procédure pénale.

Pour l'année 2022, le nombre de jurés pour la commune d'Ennery est fixé à **2** ; il est donc nécessaire de tirer au sort 6 noms de personnes sur les listes électorales.

Madame le Maire,

Vu l'article 261 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021/DCL/4/63 en date du 16 février 2021 fixant la répartition des jurés pour l'année 2022 en vue de la formation du jury criminel,

Procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 personnes pour l'établissement de la liste préparatoire communale pour l'année 2022 du Jury Criminel :

- CHABOT Véronique
- CHERY Dominique
- CAMPION Stéphane
- DECKER Alain
- LEMOINE (BETOU) Mireille
- GODFRIN Quentin

2021-45 REAMENAGEMENT D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE DE LA SOCIETE AGCO SAS : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux de la demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, présentée par la société AGCO SAS, pour rendre la plateforme logistique, dont elle est propriétaire sur le territoire des communes de Flévy et d'Ennery, conforme à la réglementation. L'objectif de la société est d'optimiser et de maximiser les capacités d'intervention des services de secours et de maximiser les capacités d'intervention des services de secours pour apporter des garanties de sécurité.

Ennery étant une commune d'implantation et au titre de la consultation du public, l'avis du Conseil Municipal est demandé par M. le Préfet de la Moselle.

Au vu du dossier, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2021-46 ADMISSION EN NON-VALEUR ET REPRISE DE PROVISION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du non recouvrement par la commune des frais de compte prorata que la société gestionnaire devait lui rembourser dans le cadre du chantier de la Résidence de l'Arche. Le montant est de 727,84 €. La liquidation de la Société le 03/02/2010 a entraîné une clôture pour insuffisance d'actif par jugement du 15/10/2020.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'admission en non-valeur du titre 338/2009 d'un montant de 727.84 € et propose d'inscrire cette somme au budget primitif à l'article 6542- dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'admission en non-valeur du titre 338/2009
- valide la reprise des provisions comptabilisées pour ce dossier à hauteur de de 727.84€ (article 7817 – chapitre 78 en recette de fonctionnement)
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2021-47 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que lors du vote du budget principal 2021, une somme globale a été attribuée par l'Assemblée Délibérante en soutien aux associations sur proposition de la Commission des Finances.

Il est proposé de détailler les montants alloués selon le tableau suivant, qui détermine les subventions attribuées au titre de l'année 2021

Croix Rouge Française	155,00 €
Restos du Cœur	500,00 €
Rêves	155,00 €
Société colombophile	155,00 €
Société Protectrice des Animaux	310,00 €
APEI Vallée de l'Orne	155,00 €
Association Française de Premiers Répondants	155,00 €
ALYS	440,00 €
Une rose Un espoir	600,00 €
Blouses Roses	210,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une subvention à chaque association selon les montants détaillés et proposés ci-dessus,
- Décide que cette dépense est imputée à la section de fonctionnement du budget principal 2021, au compte 6574
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2021-48 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les associations dont le siège est à Ennery, ont sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2021.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention aux associations pour l'année 2021 selon le tableau ci-dessous :

Associations d'Ennery	Subvention compte 6574	Subvention compte 20421
Association des anciens combattants et anciens militaires français d'Ennery et environs	730,00 €	
Amicale des donneurs de sang bénévoles d'Ennery, rive droite et ses environs	740,00 €	
Atelier Couture et création	288,00 €	
Association Indépendante des Parents d'Elèves	290,00 €	
Comité Communal d'Organisation des Fêtes d'Ennery	12 000,00 €	
Club de l'Amitié sénior	4 213,00 €	
	210 € (Bénévoles Tour de Heu)	
Conseil de fabrique	1 696,00 €	
Dojo Ennery 57	3 766,00 €	6 667.50 €
Ecole Intercommunale de Musique et de Danse	20 081,55 €	
Ennery Fitness	288,00 €	
Foyer culturel (<i>Bourse aux vêtements</i>)	288,00 €	
Groupe Vocal Arpège	684,00 €	
Jeunesse Sportive Ouvrière Ennery	12 794,00 €	
La Pause Yoga	311,00 €	
Les Complices Compagnie théâtrale	1 383.50 €	834,00€
Orchestre d'harmonie Vents d'Est	2 972,65 €	
Sporting Club	288,00 €	
Tennis Club	4 485,00 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention aux associations d'Ennery et valide l'attribution détaillée selon le tableau ci-dessus,
- décide que cette dépense est imputée en section de fonctionnement du budget principal 2021, au compte 6574 et en section d'investissement du budget principal 2021, au compte 20421,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2021-49 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DES ASCENSEURS ET DES ELEVATEURS

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la maintenance et l'entretien des ascenseurs et des élévateurs à passer avec la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte la constitution du groupement de commandes et la convention correspondante dont le projet est joint en annexe,
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tout acte se rapportant à la présente

➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

➤ **2021-23**

Signature avec VERITAS de l'avenant au contrat de vérification électrique de la Salle Omnisports et Salle Mandelli intégrant la vérification annuelle de l'alarme. La durée de l'avenant est identique au contrat initial soit jusqu'au 31/12/2022.

➤ **2021-24**

Signature du marché pour engazonnement et plantations aux abords du PUMPTRACK avec l'entreprise TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT. Le montant de la commande s'élève à 12 101.05 € HT

➤ **2021-25**

Signature du marché pour l'acquisition de 10 bancs et 50 barrières avec l'entreprise KGMAT. Le montant des commandes s'élève à 11 950.00 € HT

➤ **2021-26**

Acceptation de l'acte spécial modificatif portant sous-traitance de l'entreprise Jean Lefebvre Lorraine titulaire du marché de conception-réalisation d'une Pumptrack, à la société Bike Solutions. Le montant de la Sous-Traitance est ramené à 39 500 € HT.

➤ **2021-27**

Acceptation de la sous-traitance de l'entreprise ADAMI titulaire du marché portant création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 01 *Gros-Œuvre* à la société BIG, pour le coulage et surfacage de dallage porté, pour un montant de 6 650 € HT.

➤ **2021-28**

Acceptation de la sous-traitance de second rang de l'entreprise BIG – Bordas Industrial Group – à l'entreprise SOL DALLAGE pour un montant de 6 650 € HT dans le cadre du marché pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 01 - pour le coulage et surfacage de dallage porté

➤ **2021-29**

Attribution et la signature de l'avenant n°1 au marché de construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et de 16 logements – lot 10 – Electricité, attribué à l'Entreprise EGD, pour des travaux complémentaires à effectuer pour la modification du cheminement et du câble d'alimentation des pavillons. Le montant de l'avenant s'élève à 11 039.46 € HT.

➤ **2021-30**

Acceptation de la sous-traitance de l'entreprise TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 14 Aménagement Paysager à l'entreprise EUROVIA pour terrassement, couche de forme et enrobés pour un montant de 46 000.00 € HT

➤ **2021-31**

Acceptation de la sous-traitance de l'entreprise TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT pour la création d'une maison funéraire et aménagements de ses abords à Ennery – lot 14 Aménagement Paysager à l'entreprise ENES pour la pose d'un réseau d'arrosage et fontainerie pour un montant de 75 298.44 € HT.

➤ **2021-32**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise Jean Lefebvre pour la réalisation d'un massif drainant, rue des Jardins. Le montant du marché s'élève à 3 540 € HT.

➤ **2021-33**

transfert des crédits comme ci-dessous :
Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-14 522			
2023-2313	Réalisation d'un PUMPTRACK	14 522			

➤ **2021-34**

Acceptation et règlement des frais d'honoraire dus à Me COSSALTER, DE ZOLT & COURONNE pour le dossier n° 21684, facture N° 10523 s'élevant à 1 140 € TTC

➤ **2021-35**

Signature de la convention de formation au maniement des bâtons de police auprès de l'association Moniteurs Police de la Fonction Publique Territoriale. Le montant de la séance de formation s'élève à 60 € TTC par agent.

➤ **2021-36**

Clôture au 15 juin 2021 de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la bibliothèque d'Ennery, instituée le 30 juillet 2013.

➤ **2021-37**

Acte de cessation de fonction du régisseur et du mandataire suppléant, de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la bibliothèque

➤ **2021-38**

Clôture au 15 juin 2021 de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes des locations de salles, instituée le 25 novembre 2011

➤ **2021-39**

Acte de cessation de fonction du régisseur et du mandataire suppléant, de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes « locations de salles »

➤ **2021-40**

Acte portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes « RECETTES DIVERSES » depuis le 03 décembre 1993

➤ **2021-41**

Nomination d'un mandataire de la régie de recettes diverses

➤ **2021-42**

Nomination d'un mandataire de la régie de recettes diverses

➤ **2021-43**

Acte de cessation de fonction du régisseur et du mandataire suppléant, de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes « diverses

➤ **2021-44**

Signature du marché POMPES FUNEBRES HIEULLE pour des travaux au cimetière. Le montant s'élève à 4 456,66 € HT

➤ **2021-45**

transfert des crédits comme ci-dessous :

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-150 000			
1515-2315	Parc Zen Maison funéraire Accès route de Chailly	150 000			

➤ **2021-46**

Attribution du marché de travaux pour la rénovation et la restructuration des aires de jeux – Lotissement Poirier Le Loup et Place Jean Monnet à Ennery à la société SPORT ENVIRONNEMENT SERVICES pour un montant de 126 559.40 € HT

• **DIVERS :**

- Mme le Maire remercie les élus du Conseil Municipal qui se sont investis pour la tenue des bureaux de vote et souhaite présenter ses plus vifs remerciements aux habitants d'Ennery qui ont été présents et ont permis à la Commune d'Ennery d'accueillir les citoyens dans les meilleures conditions pour voter.

- Pumptrack :
Dans sa volonté d'apaiser l'utilisation du Pumptrack par son jeune public, et d'encourager le respect de la réglementation en vigueur sur les circuits, la commune va engager des travaux de clôture afin de sécuriser également le site.
- Aménagement d'une Chambre funéraire, d'un parc zen et du cimetière
Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un aménagement paysager du cimetière est prévu dans le cadre de l'implantation de la chambre funéraire : des travaux ont démarré afin de permettre de replanter aux endroits judicieux, les plantes adéquates.
De même, le mur du fond du cimetière va être démolé et reconstruit, avancé de 5m, afin de permettre l'accès à la parcelle communale qui va se trouver enclavée par les travaux, une proposition d'échange de parcelles avec le propriétaire riverain n'ayant pas abouti.
Conformément à la validation du Conseil Municipal, une œuvre d'art va également être implantée au sein du parc, œuvre en référence à la ZAC des Begnennes.
- Groupe scolaire Albert Camus
Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que les effectifs prévus au groupe scolaire à la rentrée 2021/2022 sont de 269 élèves. Les élus espèrent qu'une ouverture de classe pourra avoir lieu et qu'elle se décidera dans les prochaines semaines.
La distribution des dictionnaires et calculatrices aux écoliers de CM2, pour leur entrée au collège, s'est faite au sein de l'école cette année.
Afin de rassurer les, les parents des écoliers de maternelle de Chailly-Lès-Ennery, une visite de l'école primaire de Charly-Oradour a été organisée par les Maires des deux communes, à leur attention.
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir rencontré les représentants des associations d'Ennery pour la programmation de la reprise des activités à la prochaine rentrée scolaire, une réunion sera également organisée si le contexte sanitaire le permet afin de programmer les manifestations annuelles des associations.
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal des nombreux remerciements transmis par les étudiants d'Ennery qui ont pu bénéficier du soutien financier de 300 € de la commune dans la cadre de la lutte contre les effets néfastes en terme d'isolement et de décrochage scolaire liés à la pandémie de Covid 19. Au 28 juin, 73 jeunes ont pu bénéficier de ce soutien.
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal des nombreux remerciements de personnes âgées de plus de 75 ans dans l'incapacité de se déplacer par leurs propres moyens, public prioritaire qui a pu bénéficier d'un accompagnement de la commune dans le cadre de la campagne de vaccination contre le Covid 19.
- Bibliothèque
Mme le Maire informe le Conseil Municipal des grands axes du programme des actions culturelles mené à partir de juillet, si le contexte sanitaire le permet : Partir en livre en juillet, reprise des ateliers et des animations bébés lecteurs à la rentrée, Moselle

Déracinée en octobre, Halloween, Esprits Livres en novembre et ateliers de Noël en décembre. La Bibliothèque sera fermée au public du 29 juillet au 16 août inclus.

- Festivités d'été

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu du contexte sanitaire, il ne pourra y avoir de feu d'artifice organisé par la commune accueillante cette année : Argancy. De même, il n'y aura pas de fête foraine dans la commune, les forains ne souhaitant pas s'installer en l'absence de bal et buvettes accompagnant la fête du village.

Les élus espèrent que l'année 2022 permettra d'organiser ces festivités sous de meilleurs auspices

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 20h30

Le Maire,
Ghislaine MELON